

Différences



OCTOBRE 1990 - N° 108 - 10F

E D I T O

LES ENFANTS AUSSI

Si l'on croise les données révélées par le sondage de Sciences et vie junior (sept. 90) sur les 11/20 ans et le racisme avec le contexte des profanations antisémites qui se sont multipliées depuis Carpentras, on est édifié. Dans l'une et l'autre série de données - entre autres l'âge, les convictions ou le mobile des protagonistes - les enfants et adolescents tranquilles (les lecteurs de la sérieuse revue) ou délinquants (profanateurs interpellés) nous renvoient l'image troublée de notre société. 11% des jeunes sondés s'affirment "racistes et n'ont pas honte de le dire", 49% pensent que "tout le monde ou presque est raciste", un taux qui monte à 67% chez les 16/20 ans. D'autres chiffres tempèrent le sentiment global que dégage ce sondage. Fort heureusement 79% d'entre eux se sentent plus proches d'un camarade de classe d'origine étrangère que d'un Français de l'âge de leurs parents. On souffle! mais comment évolueront ces adolescents, vers laquelle des tendances déjà inscrites en eux?

Parmi les profanateurs de cimetières juifs arrêtés, l'un a expliqué avoir agi par "désœuvrement", d'autres se sont déclaré "antisémites et racistes", les trois adolescents de la Savetat-St-Gille voulaient pour leur part "faire la Une de l'actualité". La répétition du même outil - l'antisémitisme - pour exprimer un fait bénin propre à l'adolescence - ajouté à la banalisation des propos et convictions racistes fait craindre la contamination des enfants. Protégeons-les de la bêtise ambiante.

R E U N I F I C A T I O N A L L E M A N D E

L'AMITIE DES PEUPLES

C'est donc fait. Le 12 septembre 1990 restera comme la date de la réunification allemande, après la signature des accords 4+2, à Moscou.

Par cet accord, l'Allemagne réunifiée renonce à ses anciennes exigences de recouvrer un jour les territoires du "grand reich" nazi. La Poméranie et la Silésie demeureront polonaises, la Prusse orientale soviétique.

Voulue par une majorité d'Allemands (de l'Est et de l'Ouest), la réunification efface la division née de la guerre déclenchée et perdue par les Nazis allemands, au prix de millions de morts.

Mais en Allemagne même, des voix se sont élevées pour dire leur inquiétude. La voix de nombreux Allemands de l'Est, qui n'apprécient guère de voir leur patrie absorbée purement et simplement au sein de la RFA, au prix de centaines de milliers de chômeurs.

La voix des Verts de RFA qui refusent que l'alignement législatif se fasse sur les bases les plus rétrogrades, par rapport à l'IVG par exemple, ou les lois sociales.

La voix de la communauté juive allemande encore, dont le président du Conseil central de la communauté regrette que le Préambule de la nouvelle constitution ne comporte pas les raisons de la division de l'Allemagne pendant 45 ans (le régime nazi) et ne parle pas des devoirs du nouvel Etat envers les victimes.

La voix de ceux enfin qui sont inquiets de la renaissance - ici ou là, mais notamment dans l'ex-RDA - de groupes nationalistes néo-fascistes ou de l'influence des Républicains d'Extrême-droite en RFA.

Ce qui est déjà certain, c'est que le territoire allemand ne sera plus, rapidement, le lieu où Ouest et Est se tenaient militairement face à face.

Les autorités soviétiques ont déjà annoncé le retrait de leurs troupes de RDA pour la fin 1994. A cette date, ils n'auront plus de troupes en Europe centrale.

La veille de la signature de l'accord, le secrétaire d'Etat américain, James Baker annonçait que les USA prépareraient une ré-

duction de leurs effectifs militaires en RFA. De plus de 300 000 hommes, ces effectifs tomberaient à 60 000 d'ici 1992.

Le ministre ouest-allemand de la Défense prévoit, lui, que dans le même temps, les forces occidentales stationnées en RFA passeraient de 400 000 hommes à environ 150 000. Britanniques, Belges, Hollandais, Canadiens et Français rapatrieraient ainsi tout ou partie de leurs armées.

Des centaines de milliers de soldats vont donc quitter les territoires où ils stationnaient depuis 45 ans, face à face. Un point de fixation disparaît. On ne peut que s'en réjouir, même si l'on pense que toutes les troupes de tous les pays devraient rentrer sur leur sol national.

Depuis 45 ans, les Européens ont pris l'habitude (mauvaise) de vivre l'arme à la main et l'oeil sur la frontière-Ouest pour les uns, Est pour les autres. Si ces accords se finalisaient, les peuples gagneraient en certi-

Passez vos commandes

♦ La dernière édition spéciale de Différences (n°106) intitulée "Dessine-moi la France", sur le thème de l'apport des étrangers au patrimoine français. Un document vivant, original, illustré avec soin. ♦ L'affiche reproduisant le texte intégral de la loi contre le racisme, un support exclusif pour vos débats et rencontres.

♦ Un badge : Echec et mat au racisme, en forme de jeu d'échecs. C'est joli et ça parle...

tude de pouvoir vivre en paix. Ils découvriront aussi que l'Europe ne s'arrête pas à Bonn.

L'amitié entre les peuples se voit donner une chance en Europe, pourvu que les dirigeants tiennent leur parole et que les dérapages nationalistes et xénophobes soient évités. Une chance à saisir, après une guerre terrible due au racisme nazi et 45 années de face à face qui en furent la conséquence.

PELERINAGES

■ CHIFFRES.

Le ministère du Travail a publié ses statistiques sur les entrées de travailleurs étrangers en France pour 1989. L'an passé, selon ces chiffres, 18 646 travailleurs étrangers permanents sont arrivés. Par nationalité, les progressions les plus fortes sont celles de Polonais, Yougoslaves, Libanais et Algériens. Ces entrées sont liées à la pénurie de main-d'oeuvre, et font l'objet d'autorisations parfois provisoires (pour 16%). L'immigration de travailleurs saisonniers a, elle, baissé de 12%.

■ LES HARKIS.

La livraison de septembre de *Hommes et migrations* est consacrée aux harkis et leurs enfants. Qui sont les harkis, quelle est leur histoire ? Qu'est-ce qu'un musulman français ? Quelles sont leurs conditions de vie aujourd'hui ?

Autant de questions auxquelles ce numéro tente de répondre. Le numéro, 30 francs, au 40 rue de la Duée, 75020 Paris.

■ STAGES.

Le CLAP (Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion) est un réseau d'associations qui a pour but de favoriser l'insertion de publics d'origine étrangère et de populations marginalisées.

Il offre de nombreux services : information, orientation, centre de documentation, soutien ponctuel aux associations,...

Il organise également des stages de formation, de l'alphabétisation à la formation de professionnels. Les renseignements les plus complets peuvent être obtenus au CLAP, Tour Rimini, 8 Avenue de Choisy, 75013 Paris (Tél. 45 85 67 21).

■ EXPULSIONS

Enfin, on sait : les familles, pauvres ou immigrées, qui se battent pour obtenir un logement ou refuser leur expulsion, c'est la faute "aux redskins, autonomes, bandes organisées constituées de jeunes souvent très violents, sans famille à charge, et qui font de l'occupation de locaux un moyen d'exploitation politique". La phrase est de M. Bariani, maire du XXème arrondissement de Paris.

Des milliers de Gitans Catholiques se rendent chaque année, fin août, à Lourdes. Ils y viennent par foi, mais il semble que certains les préféreraient ailleurs.

Certains commerçants ferment carrément boutique, la presse locale compte les caravanes, des aires de stationnement sont bouclées. Le maire a bien une solution miracle : déplacer les dates de pèlerinage en des temps touristiquement moins chargés, ce qui permettrait aux commerçants qui ferment par peur, de ne pas perdre trop d'argent.

Des incidents, il y en a, bien sûr. Mais comme le raconte un policier au Monde, "Ce n'est pas Chicago. Sur des milliers de braves gens, il y en a peut-être 4 à 5 % qui cassent ou chapardent. Mais c'est vrai que le climat, d'année en année devient plus pesant."

DIFFERENTE, TROP DIFFERENTE

Une histoire de fou que celle de Marie-Louise Weissberger, une infirmière du CHU de Colmar, déclarée malade par un psychiatre qui ne l'a jamais rencontrée. Femme noire, cultivée et mariée à un fonctionnaire préfectoral, cela faisait trop de différences.

Originaire du Cameroun, Marie-Louise passe son diplôme en Allemagne, puis vient (en 1969) s'établir en France. Elle s'y marie, devient française et travaille au CHU de Colmar. Cette femme, qui parle au moins trois langues, dérange. Elle n'est pas comme tout le monde. En 1987, elle organise une soirée, chez elle, autour de l'Afrique.

Tout bascule alors: 11 jours

Cette lourde ambiance, l'Eglise ne l'apprécie guère et le père Bordes n'hésite pas : "S'il y a des délinquants, qu'on les arrête. Mais cessons de créer des phobies. D'ailleurs quand il y a 25 000 piouspious à Lourdes, lors du pèlerinage militaire, il y a pas mal de viande saoule, le soir dans les rues de la ville. Mais de ça, bien sûr, on ne parle jamais."

Les Gitans attachés à la Mission évangélique (de la Fédération protestante) ne se rassemblent pas non plus sans connaître quelques problèmes. Fin août, ils étaient 35 000 rassemblés à Clastres (Aines). L'armée prêtait une base pour la manifesta-

tion. Pas de problèmes ? Mais si justement. Les communes limitrophes sont restées longtemps réticentes - certains élus annonçant qu'ils souhaitaient que les choses se passent ailleurs l'an prochain - et les maires ont fait comprendre que "Paris" leur avait forcé la main. Il ne s'est rien passé à Clastres, hormis quelques "rodéos" automobiles mais il s'est trouvé de bonnes âmes pour remarquer que "si 5000 Gitans étaient en prière sous le chapiteau, les 30 000 autres devaient bien être occupés à autre chose !"

Sûr qu'une partie de ces Gitans, écoeurés, devaient être en route pour Lourdes. Sans savoir ce qui les attendait...

la présence des lepénistes. Les manifestants ont également mis en cause le maire (Royer) qui avait autorisé le rassemblement FN.

A l'appel du MRAP, des partis de gauche, des syndicats et de nombreuses autres organisations, les protestataires affichaient leur colère : "Les nazis sont à Tours, nous sommes dans la rue" disaient leurs pancartes.

Grosse colère du responsable FN Bernard Antony qui a dénoncé les "cinglés des groupuscules de la haine, de la drogue et du terrorisme" en parlant des manifestants. Proche des intégristes de Lefebvre, originaire du Sud-Ouest, Bernard Antony porte parfois le doux surnom "d'ayatollah cassoulet".

RECOURS REJETE

Le 14 septembre, le Tribunal administratif de Lyon a rejeté le recours de Me Collard, avocat de Bernard Notin. M. Notin avait dernièrement été sanctionné par le conseil de discipline de l'université de Lyon. Il demandait que le tribunal annule la sanction pour "excès de pouvoir". La décision du Conseil universitaire suivait la publication d'un article révisionniste de Bernard Notin dans une revue universitaire. Cet article avait également valu à Bernard Notin d'être poursuivi en justice par le MRAP - et condamné.

Théâtre

Le centre culturel d'Alençon débute sa saison avec *Dialogues d'exilés*, de Bertolt Brecht, par la Comédie de Caen. Une pièce écrite alors que l'auteur avait fui l'Allemagne nazie. Un spectacle tonique de celui qui écrivait : "La meilleure école pour la dialectique, c'est l'émigration. Les dialecticiens les plus pénétrants sont les exilés. Ce sont les changements qui les ont forcés à s'exiler, et ils ne s'intéressent qu'aux changements." Spectacle les 3, 4, 5, et 6 octobre, 20h30. Renseignements au 33 29 16 96.

Tonkin Alger

Le Théâtre Ouvert présente à Paris (puis en province) la pièce d'Eugène Dur, Tonkin-Alger, au Jardin d'Hiver (tél. 42 55 74 40) du 9 octobre au 10 novembre.

En juillet 57, à Lyon, c'est le dernier bal avant le départ en Algérie. Ceux qui iront "saigner du bougnoule" sont là. Ceux qui ne veulent pas y aller aussi.

Eugène Durif affirme "qu'il y a une nécessité à faire retour (comme on revient sur les lieux du "crime") sur ce qui a été soigneusement effacé, tu, ou "réécrit" de notre histoire récente, sur ces incroyables trous de mémoire, cette amnésie presque généralisée..."

Si la pièce n'est pas sur le crime (la guerre d'Algérie), elle en montre la toile de fond... Bientôt aussi à Thionville (TPL) en novembre, à Vandoeuvre (décembre), Lyon (théâtre des Ate-liers en décembre) et Villejuif (janvier).

Xavier Lacouture

Xavier Lacouture est au *Deja-zet* (15 au 27 octobre). "Ca c'est du vol" annonce-t-il en générique et l'on peut s'attendre à tout, surtout à de bonnes choses. Allez, foin de critique ! Il est un de ceux que l'on voit trop rarement et c'est un tout bon. Pour tous ceux qui l'on loupé à Bourges, à l'Olympia et ailleurs, c'est une nouvelle chance d'entendre sa différence. (48 87 97 34, 41 Bd du Temple 75003 Paris).

Livres

Voici traduit en français par notre collaborateur Y. Thoraval, un précieux petit livre de l'un des plus grands orienta-

CULTURES D'ICI ET D'AILLEURS

Le "Temps du Maroc" n'aura pas lieu : cette manifestation culturelle trop intimement liée par les autorités et personnalités françaises aux promesses royales en matière de droits humains a été annulée par deux émissaires du souverain hachamite. Prétexte : la crise du Golfe. Problème de fond : manifestations de l'opinion publique quant à la répression subie par les opposants au régime marocain. Notamment les prisonniers de conscience de Kenitra et des militaires putschistes au secret.

Néanmoins de nombreuses manifestations culturelles et particulièrement alléchantes vous attendent. La sélection de Différences :

listes vivants, Bernard Lewis, qui brosse le "portrait" d'une société à son apogée, émaillé de textes contemporains, orientaux et occidentaux. Le "siècle d'or" d'Istanbul, la plus grande ville du monde connue (deux fois plus peuplée que Paris et cinq fois plus que Londres) correspond avec les 46 ans de règne de Soliman le Magnifique. Cependant, le magnifique feu d'artifice d'une époque qui aurait pu s'appeler "siècle de Soliman" est le chant du cygne d'une civilisation déjà sévèrement minée à l'intérieur par une inéluctable décadence intellectuelle, technique, militaire. Bernard Lewis, Istanbul et la Civilisation Ottomane, trad. Y. Thoraval, éd. Lattés, 198 p., 120 francs.

Si les immigrés m'étaient comptés : tel est le titre d'un nouvel ouvrage (publié par Syros), préparé à l'initiative de la Ligue de l'Enseignement, en collaboration avec la Ligue des Droits de l'homme, le MRAP, la revue "Hommes et Migrations" et plusieurs associations. Dans un paysage où les opinions toutes faites sont redoutables, où le déficit intellectuel et politique est gros de dangers, cet ouvrage veut fournir des repères et poser des questions. Il ouvre des dossiers sur la part de la France que constitue l'immigration, cette France à part, sur les relations entre pluralité et démocratie, laïcité et diversité culturelle. Il présente aussi un dictionnaire critique des idées reçues. (A commander au siège du MRAP).

CINEMA

Le 10ème Festival international du film d'Amiens aura lieu du 15 au 25 novembre pro-

chain. Ce Festival est toujours largement centré sur la découverte d'autres cinémas et le cru 90 ne faillira pas à cette tradition.

Les participants pourront ainsi découvrir les "Images Pacifiques" du cinéma des Aborigènes, des Maoris, des Papous, des Canaques, des Polynésiens, des Wallisiens.

La section "Europe, Europe" présentera des films venus de l'Est et longtemps inédits ou censurés. Le chapitre "Cinemas du monde" montrera des films africains et ceux de la diaspora noire. Amiens annonce enfin la suite du travail déjà entamé autour, et avec, les "Acteurs du Sud". Tous renseignements au 22 91 51 82.

PEINTURE

Le *Génie de la Bastille* ouvre encore une fois les portes de nombreux lieux de ce quartier de Paris pour accueillir des peintres d'ailleurs. Cette année, les Scandinaves sont à l'honneur : 120 artistes, 60 ateliers. Bref, un coup d'oeil grandeur nature... Information au 10 place de la Bastille, à Paris, du 25 au 29 octobre.

MUSIQUE

Rock around St-Brieuc, 25, 26, 27 octobre, trois jours de rock offerts par l'association *Wild Rose* et le CAC de la ville. Défileront Miles Davis, Public Enemy, John Cale, Dou-dou N'Daiye Rose, les Satellites, Marc Seberg, Royal de Luxe, ... et d'autres encore. Concerts, théâtre, rock, musique africaine, rap et jazz, ils mélangent sans complexe, les gens d'Art Rock 90. Grand bien nous fasse.

■ INFORMATION.

Article 31, revue spécialisée dans l'étude de l'extrême-droite vient de sortir le n°2 de ses Cahiers. Après un premier numéro centré sur les théocrates, cette livraison étudie le travail mené par les néonazis et l'extrême droite dans les milieux ouvriers et syndicaux. Très bien documentée. BP 423, 75 527 PARIS CEDEX 11.

■ RENCONTRE.

Le Groupement de recherches, d'échanges et de communication (GREC) organise, le 6 novembre prochain, une rencontre débat sur le thème des conditions d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes immigrés ou issus de l'immigration. Les organisateurs entendent aborder la situation dans l'ensemble des pays de la CEE; La rencontre aura lieu à la Maison de l'Europe, 35 rue des Francs-Bourgeois, 75 004 Paris. Inscriptions au 43 98 38 61.

■ FORMATION

L'association Française et Eugène Minkovski propose une session de formation sur les pratiques psychiatriques et population d'origine étrangère en France. Elle se tiendra du 19 au 23 novembre à Paris. Le programme des travaux et tous renseignements au 45 23 13 94, auprès de Dominique Alonso.

■ RETRAITES SOLIDAIRES

Ils sont - ou plutôt étaient - enseignants ou éducateurs. Ils ont aimé leur métier, ont peaufiné leur art au fil du temps, ils pensent que la retraite venue, c'est un peu de savoir-faire qui échappe aux autres.

En mai 89, ces enseignants se sont regroupés dans le GREF, Groupement des retraités éducateurs sans frontières, avec l'aide de la FEN et des CEMEA. La rentrée de septembre se fera donc, pour certains d'entre eux au Burkina Faso. Ils y travailleront trois mois avant de passer le relais à d'autres, à des projets de formation. Le GREF, c'est au 28 Bd Bonne-Nouvelle, 75010 Paris.

■ REFUGIES

Une session de formation : les réfugiés et les demandeurs d'asile : procédure, droit au séjour et au travail, éloignement, se tiendra les 22 et 23 octobre, 7 rue de Nanteuil 75 011 Paris (Tél. 43 67 06 77).

LE BANNISSEMENT

Le MRAP mène depuis plusieurs mois (1) une action autour de ce qu'on appelle la "double peine" ou en termes juridiques "Interdictions du territoire français" (ITF). En collaboration avec Claire Roder, responsable de la permanence juridique, Différences fait le point.

Les diverses démarches des structures nationales et locales du MRAP et du "collectif contre la double peine" (2) ont suffisamment fait avancer la réflexion pour que les difficultés liées à la nature du problème puissent être sérieuses avec soin. Mais d'abord de quoi s'agit-il?

DEFINITION

Les personnes de nationalité étrangère, arrêtées, jugées et condamnées à des peines de prison pour un certain nombre de délits peuvent se voir également interdites de séjourner, définitivement ou temporairement, sur le territoire français. Les délits pour lesquels ces étrangers peuvent subir une condamnation judiciaire (peine de prison le plus souvent) doublée éventuellement d'une interdiction du territoire se répartissent schématiquement en deux catégories :

1°) Les infractions à la loi sur l'entrée et le séjour (article 19 de l'ordonnance du 2 nov. 1945)
 2°) Les infractions prévues par le Code pénal (violences publiques, détention illégale d'armes etc). Dans cette catégorie sont compris les délits liés à tous les cas de cession (usage ou trafic) de stupéfiants.

Tel est le cadre juridique global dans lequel s'inscrit la "double peine". Lequel appelle de la part de Didier Seban, avocat du MRAP, la remarque suivante : "Le principe de base en droit pénal français est celui de l'égalité entre le ressortissant étranger et le ressortissant français. Cependant, lorsqu'on étudie la situation des étrangers dans le droit pénal, on constate d'une part que certaines infractions ne peuvent être commises que par des étrangers et que, d'autre part, certaines sanctions ne peuvent être prononcées qu'à leur encontre" (extrait du document élaboré pour la conférence de presse du 15 mai 1990).

Laissons cette analyse encore trop générale pour donner la mesure et l'acuité des données concrètes.

QUI SUBIT LA DOUBLE PEINE?

En principe, la double peine n'est pas appliquée à tous les étrangers auteurs d'un délit appartenant à l'un des groupes définis plus haut. Certains d'entre eux ont le même

statut que les Français : ils purgent, pour le délit commis, telle peine de prison mais ne sont pas expulsés du territoire français à l'issue de leur emprisonnement : ce sont tout naturellement les mineurs et les étrangers qui bénéficient de plein droit de la carte de résident (loi du 2 août 1989).

LES AMBIGUITES

La législation distingue l'interdiction temporaire du territoire de l'interdiction définitive. Les personnes condamnées et interdites de séjour, pouvaient jusqu'à une époque récente, faire un recours en demandant au Procureur de la République de lever cette interdiction (en justifiant de leur résidence légale et de leur intégration dans la société française).

Or, et c'est là que nous arrivons au coeur du problème et aux cas les plus explicitement dramatiques qui ont attiré l'attention du MRAP. Une loi restreint (depuis le 31 décembre 1987) ce droit au recours. Elle stipule que les étrangers frappés par l'interdiction définitive du territoire et condamnés pour affaires de stupéfiants sont exclus de toute possibilité de requête, et ceci quelle que soit la gravité ou non du délit : il inclut aussi bien la consommation occasionnelle, la petite délinquance que le gros trafic de drogues dures.

L'intervention du MRAP, malgré le caractère légitimement sensible de tout ce qui se rapporte aux stupéfiants, s'est trouvée déterminée par au moins deux réalités : d'une part, l'imprécision de la notion de stupéfiant, d'autre part les paramètres humains qui mettent à dix-huit ans un jeune résident en France dans une irrégularité provisoire en matière administrative (régularisation d'un titre de séjour) et les conditions socio-économiques et psychologiques qui pous-

sent certains jeunes à la marginalité ou à la toxicomanie.

Pour ce qui est de l'ambiguïté de la notion de stupéfiant, le rapporteur lui-même de la loi en question, Jean-Louis Debré, devait ainsi la commenter : "l'interdiction définitive n'est possible qu'en cas de condamnation pour trafic et non pour consommation ou petit trafic, qui ne peuvent être accompagnés que d'une interdiction temporaire" (Assemblée nationale, 8 oct. 1987). Dans la pratique, se trouvent concernés par la double peine (emprisonnement et expulsion) aussi bien le gros trafiquant de passage en France que le petit consommateur, qui, n'ayons pas peur des mots, passe une cigarette de haschich à son copain. De ce fait, jeunes issus de l'immigration, souvent nés en France, sans connaissance de la langue et du pays de leurs parents, personnes mariées à des français(es), parents d'enfants français, se trouvent bannis du territoire français.

Deux cas-types dont le MRAP ou le collectif ont eu à étudier le dossier :

X : une jeune personne née en France, de nationalité X, n'a jamais séjourné dans un autre pays, ne parle pas la langue d'origine de ses parents, arrêtée à dix-huit ans pour un petit trafic de haschich, passe une année en prison, interdit définitivement du territoire français, bien que mariée à une personne de nationalité française, toute sa famille vit en France, a des enfants français. Autre cas, celui de Mohamed Z : A la suite d'une condamnation à deux ans d'emprisonnement assortie d'une interdiction définitive du territoire national français, Mr Z. né en France le 22 octobre 1959 a été libéré le 10 septembre 1984. Le 1er juin 1990 alors qu'il avait un récépissé de séjour qui devait être renouvelé le 4 juin 1990, l'autorité administrative s'est décidée après six

J E M A B O N N E
A D I F F E R E N C E S

NOM PRENOM

ADRESSE

2 formules au choix

Les 10 numéros mensuels et les 4 numéros spéciaux

1 an : 240 Frs 6 mois : 130 Frs
 Etudiants, chômeurs, retraités : 150 Frs (1 an) 80 Frs (6mois)

Les 4 numéros spéciaux uniquement

1 an : 160 Frs

Je joins un chèque de :

à l'ordre de DIFFERENCES, 89 rue Oberkampf, 75543 Paris Cedex 11

DOIT CESSER

années de silence à faire exécuter l'interdiction. Durant toutes ces années; M.Z.s'est marié, a eu deux enfants (cinq ans et dix-huit mois), travaille régulièrement. Après trois mois d'emprisonnement consécutifs au refus de monter dans l'avion le 3 juin 1990 qui devait le conduire dans un pays qu'il ne connaît pas, M.Z. a obtenu une "assignation à résidence" qui lui permet d'attendre la grâce et le retour à une vie normale.

LES CONSEQUENCES

L'ensemble des données concrètes permet de constater deux faits majeurs :

1°) Les étrangers appartenant aux catégories protégées contre les arrêts d'expulsion ne sont pas réellement protégés contre la double peine. Ce qui aboutit à renvoyer dans un **complètement fictif "chez eux"** des personnes (parfois déjà réinsérées dans la vie sociale comme pour le cas de M.Z.) et qui ont pour seules attaches sociales, familiales, historiques, celles de leur pays de résidence (voire de naissance).

2°) L'impossibilité de déposer des requêtes ne correspond à aucune induction d'efficacité : un tel bannissement est en fait, a contrario, une incitation au délit puisque l'interdit de séjour, dans la plupart des cas, ou refuse de quitter le territoire ou y revient en saisissant n'importe quelle opportunité. L'illégalité de sa situation ne peut que l'inciter à persévérer dans l'engrenage de la délinquance, dans tous les cas de la margina-

DIFFERENCES EN LIBRAIRIE

Les numéros spéciaux de Différences sont désormais en vente dans les librairies suivantes (d'autres librairies sollicitées n'ont pas au moment où nous mettons sous presse donné leur confirmation) :

- 1er arrondissement
Flammarion 4
Centre Georges Pompidou
Librairie Sciences humaines
(2ème étage)
- 4ème arrondissement
Librairie Epigramme
26, rue St Antoine
- 11ème arrondissement
Librairie Presse
101, rue Oberkampf
- 13ème arrondissement
Flammarion 4
Palais des Congrès
Porte Maillot
- 19ème arrondissement
Cité des sciences et de l'industrie
de la Villette
55, Bld Mac-Donald
- Et en région parisienne
Melun
La porte ouverte
1, rue St-Jacques
77000 Melun

lité.

L'ACTION DU MRAP

Les questions morales, parfois passionnelles, délicates qui entourent la réalité du trafic international de la drogue n'encouragent pas les associations, voire les pouvoirs publics à s'exprimer franchement et ouvertement sur la question de la double peine entraînée, dans l'état actuel de la législation, par des délits liés aux stupéfiants. D'autant que l'extrême droite a si bien su installer l'équation insécurité-drogue-immigration qu'il faut bien désormais OSER aller à contre-courant! La nature même du paramètre "cause du délit" initial et de la condamnation judiciaire ne favorise pas l'information sereine de l'opinion publique sur la double peine.

Sensibilisé par des cas précis communiqués le plus souvent par les familles des personnes concernées, le MRAP en a fait l'un de ses objets d'analyse et d'action. Ainsi, lors des Assises pour l'Egalité organisées à Paris, il y a près d'un an, une jeune femme S.K., soeur d'un garçon condamné pour usage de stupéfiants à une peine de prison assortie d'une interdiction définitive du territoire est venue témoigner de l'itinéraire de son frère en concluant ainsi :

"Notre famille n'a plus aucune attache avec notre pays d'origine. Mon frère est venu très jeune en France... S'il était français, on ne le priverait pas de ses racines, de ceux qui l'aiment et peuvent le sauver. Le pays où on veut l'envoyer à sa sortie de prison n'est plus son pays, que va-t-il devenir?"

Depuis, S.K. se tient dignement aux côtés de ses amis du MRAP et de sa ville qui soutiennent sa démarche. Elle défend courageusement son propre frère sans oublier la communauté des causes et des effets qui le lient à d'autres, dans le même cas. S.K. a d'ailleurs participé à la délégation qui fut reçue par M. Arpaillange début juillet. Une autre délégation a par ailleurs été reçue par les personnes compétentes du ministère de l'Intérieur. Les groupes parlementaires ont été saisis du problème par le MRAP.

Il semble, de manière générale, que les pouvoirs publics soient non seulement sensibles aux données humaines du problème mais aussi conscients de l'inadéquation de la loi sur les ITF par rapport à la lutte contre le trafic de drogue.

Il reste que la solution achoppe sur la conjonction de deux facteurs : d'une part, la complexité de la répression du trafic de stupéfiants qui doit allier répression ferme des grands trafiquants et réinsertion des toxicomanes, d'autre part, le principe de l'inviolabilité de la résidence (reconnu pourtant par l'existence de catégories d'étrangers protégés contre l'expulsion) a subi, il faut bien le dire, bien des coups dont il est difficile de se remettre....

LA PHILOSOPHIE DU MRAP

En tout état de cause, l'analyse et l'action du MRAP conjugent deux volets : d'une part, un travail technique, compétent et spécialisé, qui répond de l'intérieur du terrain législatif aux questions posées par une nécessaire réforme de la loi; dans ce sens, un modèle de recours en grâce sera communiqué prochainement aux comités locaux du Mouvement afin de les aider à orienter efficacement leurs démarches (lettre du secrétariat n°96, sept. 90); d'autre part, une réflexion sociale qui ne ferme jamais la porte, quelles que soient les conséquences, à la vie des gens, à leur histoire, à leurs problèmes réels, à l'éthique de l'égalité de droit entre tous. De là découle le principe de ne pas s'ingérer à la place des autorités judiciaires dans l'appréciation des motifs de la condamnation mais de s'appuyer, toujours, pour ce qui est des démarches de recours en grâce sur l'ancienneté de la personne sur le territoire français, sur l'étendue de ses attaches familiales, sociales, professionnelles, scolaires... avec le pays de résidence.

Cette conduite exclut toute opération qui, par maladresse, conduirait à l'effet contraire de celui escompté : à très court terme, l'obtention de la grâce auprès de la Chancellerie, à moyen terme la révision de la loi sur les ITF. Et ceci dans le but de la rapprocher toujours davantage de la philosophie du droit augurée par la Révolution française qui, rappelons-le, a supprimé le bannissement alors largement pratiqué et a instauré le principe d'égalité entre tous les résidents d'un pays.

(1) CF Différences n°103-104-105, p.23

(2) Les premiers signataires de l'appel "pour un collectif national contre la double peine" au 13 juin dernier étaient : SOLACT. ANGI.MRAP. GRAIN MAGIQUE. TEXTURE. RDB.JALB. CAIF. NANAS BEURS. ATT. EMAF. AMF. UTIT. ATF. SOS CA BOUGE. AGENCE IM'MEDIA. CIMADE. SOLEX. APAD. FASTI. ACPL. GPVC. RADIO BEUR. GENERATION 2001. CLUB EMERGENCE. CITOYENNETE 18. PARLOIR LIBRE. ASSETIMA. AJT. CCPF. NEJMA. MBC. ASTI EN LUTH. ARAG. ASTI Valence. MEMOIRE FERTILE. Djida TAZDAIT Députée Européenne.

"Ceux qui commettraient la faute, par voie de délinquance de s'écarter des intérêts de notre pays, doivent subir la loi que subirait tout français dans la même situation, mais non point avec une exclusion supplémentaire"

(François MITTERRAND. Assises Nationales sur les Nouvelles Solidarités. Sorbonne, le 9 janvier 1989):

E N B R E F

■ **ONU.** La sous-commission des Droits de l'homme de l'ONU a adopté une résolution condamnant l'assassinat (en Suisse), d'un opposant iranien par les services spéciaux de Téhéran. Elle s'est également déclarée "gravement préoccupée par la dégradation de la situation des droits de l'homme en Iran". Le texte voté fait état de tortures, d'exécutions d'un grand nombre de prisonniers politiques ou de droit commun. La sous-commission a également protesté contre les "graves violations des droits des femmes".

■ **CHILI: ALLENDE.** Mort les armes à la main en défendant la légalité chilienne, le Président Salvador Allende avait été enterré en secret par les militaires de Pinochet. Sa tombe était, malgré tout, devenu un lieu de pèlerinage et de rencontre pour de nombreux opposants à la junte.

Le Chili, 17 ans après le golpe de l'armée, a fait des funérailles nationales à Salvador Allende. Plusieurs dizaines de milliers de Chiliens ont assisté à la cérémonie, profitant de l'occasion pour rendre, enfin, un dernier hommage à leur président. Pinochet, toujours patron de l'armée s'est, lui, déclaré prêt à recommencer son coup de 1973

■ **BRESIL: TUEURS D'ENFANTS.** Un charnier, découvert à Sao Paulo, au Brésil, contenait les restes d'opposants massacrés par la dictature militaire (1964-1985). Certains corps ont été retrouvés avec une balle dans la tête.

Toujours au Brésil, Amnesty international a dénoncé les massacres d'enfants: "des centaines d'enfants sont abattus par les escadrons de la mort dans les grandes villes brésiliennes et d'autres, plus nombreux, sont frappés et torturés par les policiers en service". Ces violences touchent essentiellement des enfants pauvres, marginalisés, vivant dans la rue.

■ **ESPOIR.** Un espoir pour le Cambodge. Les "Cinq" (USA, URSS, France, Grande-Bretagne et Chine) se sont entendus "sur un cadre pour un accord de paix global" au Cambodge. Les Cambodgiens vivent la guerre depuis l'intervention américaine de 1969.

L'INKHATA DECLENCHE LA GUERRE

La guerre civile en Afrique du Sud? Ce semble bien, en tout cas, l'objectif de beaucoup de monde, notamment des extrémistes blancs et d'une fraction de l'Inkhata de Buthelezi.

Depuis des semaines, alors que l'ANC a annoncé qu'elle renonçait à la lutte armée, que des progrès (légers mais réels) avaient été réalisés dans les négociations avec le gouvernement, tout paraît remis en cause. Le groupe tribal Inkhata mène une lutte sans merci contre les membres de l'ANC. Son chef, Buthelezi, prétend regrouper sous son autorité les Zoulous, les rassembler au sein de l'Inkhata pour en faire une masse de manoeuvre politique (ils seraient six millions). Or l'ANC est puissante chez les Zoulous et refuse l'organisation tribale de la population noire. L'Inkhata a donc déclenché la guerre contre tous ceux qui refusent de plier. Chaque jour, dans les ghettos, les victimes se comptent par dizaines. Les groupes de l'Inkhata sont armés de fu-

LE BOUCLAGE FRONTALIER

en Autriche

Depuis le 5 septembre, les frontières autrichiennes sont quasi-fermées à l'est. A un mois des élections, le gouvernement a durci sa politique pour "désarmer" une campagne xénophobe de l'extrême-droite locale. La logique consiste à faire la politique de l'extrême-droite pour empêcher l'extrême-droite de la faire!

En conséquence, le visa est rétabli pour les Polonais, et 1500 soldats veilleront désormais à la frontière hongroise pour empêcher le passage, notamment, des Roumains réfugiés. Parallèlement au parti néo-nazi FPÖ, la presse populaire (très puissante en Autriche) ne cesse de taper sur les vols à la tire ou la "mafia yougoslave". Une association "Un

sils et de lances. Il est prouvé que la police sud-africaine, truffée de néo-nazis, les appuie et les protège. En outre, les "commandos de la mort" mis en place depuis longtemps par les services spéciaux de Pretoria existent toujours et agissent aussi. Ils sont contrôlés par le secteur blanc le plus extrémiste de la police et de l'armée. Récemment, des Blancs, le visage peint en noir, ont été repérés circulant en camionnette et ouvrant le feu. Les groupes ouvertement nazis ne se gênent pas non plus pour intervenir. Puissamment implantés parmi les forces de l'ordre, ils ont toute facilité pour s'armer. Certains préparent ouvertement le bain de sang.

Du côté du gouvernement de Klerk, la tentation est grande de laisser faire les assassins et les provocateurs le plus longtemps possible. Une telle position offre l'avantage - croit-il - d'affaiblir l'ANC entre une direction soucieuse de donner toutes ses chances à une solution politique pacifique et une base, dans les ghettos, que la violence de ses agresseurs, les morts répétés de ses enfants rend de plus en plus sensible à l'iolente. Faux calcul: "Nous ne pouvons assister indéfiniment à ce massacre", a prévenu Nelson Mandela, avertissant que l'ANC pourrait reprendre les

armes si rien ne changeait. Le Père Emmanuel Lafont, prêtre à Soweto, a entamé une grève de la faim illimitée. Devant la presse, il a dénoncé le gouvernement De Klerk: "La violence a atteint des proportions jamais connues auparavant et se situe dans un contexte nouveau, dans lequel le gouvernement et sa police veulent faire croire qu'ils ont changé leur politique et qu'ils ont l'intérêt de tous à coeur. Or, les faits démentent ces affirmations. Les témoignages sont accablants. Ils montrent que cette violence est organisée, orchestrée et bénéficie d'éléments de la police". Le prêtre, expliquant que l'apartheid a toujours joué la carte des chefs tribaux, poursuit: des chefs "sont menacés par les transformations en cours, par la légalisation de l'ANC, par les négociations". Le chef Mangosuthu Buthelezi et son organisation "acceptent moins encore cette réalité que les autres. Ils utilisent les frustrations des uns contre les autres...".

La division toujours, arme essentielle de l'apartheid qui ne veut pas disparaître! Aujourd'hui, avec cette politique-là, tous les acquis des derniers mois sont remis en cause. Comme si De Klerk avait deux fers au feu: celui de la négociation s'il le faut et celui de la répression s'il le peut.

Dans tous les cas, rendez-vous est pris entre Mandela et Buthelezi: la voix de la paix et la concertation l'emportera-t-elle?

CHASSE AUX TOUAREGS

Depuis plusieurs mois, les Touaregs sont la cible de véritables massacres, aussi bien au Sénégal qu'au Mali. Des centaines d'entre eux auraient ainsi été tués au cours des dernières semaines, dont des femmes et des enfants. Un rapport d'Amnesty International a fait état d'un massacre de 29 personnes au Mali, dont des responsables politiques, des femmes et des enfants.

Les prisonniers, nombreux, seraient aussi torturés. Dans les deux pays, les autorités font le black-out sur les faits. Des voyageurs font cependant état "d'opérations de ratisage", notamment au nord de Gao qui tourment souvent "à la chasse aux Touareg".

Des centaines de réfugiés roumains (pour la plupart Tziganes) sont bloqués à la frontière entre la Tchécoslovaquie et la RDA. Les autorités allemandes (désormais unifiées) appliquant de sévères restrictions à l'entrée de Roumains sur leur territoire. Refoulés de RDA, ces réfugiés sont désormais indésirables en Tchécoslovaquie.

INDIENS DU QUEBEC

Le MRAP exprime à nouveau ses préoccupations en ce qui concerne le conflit qui oppose actuellement les Indiens Mohawks de la réserve d'Oka, près de Montréal, aux forces armées québécoises.

Le MRAP déplore qu'alors que des pourparlers s'étaient engagés entre les Mohawks et les autorités canadiennes, la situation se soit totalement détériorée suite à l'intervention des "Warriors" - Indiens-Mohawks armés - qui ont créé un état de choses porteur de tous les dangers et dont les conséquences néfastes risquent de rejaiillir sur l'ensemble de la nation Mohawk.

Ces "Warriors" ont été condamnés par le Conseil Traditionnel des Six Nations iroquoises, par la bouche du chef de conseil de bande George Martin, de concert avec les chefs élus d'Akwesasne (réserve mohawk située dans l'Etat de New York aux Etats-Unis), qui ont déclaré que l'action des "Warriors" mettait en danger la sécurité de toute la communauté mohawk.

Les "Warriors" qui agissent à Kanawake sont les mêmes qui, de l'autre côté de la frontière, dans la réserve mohawk d'Akwesasne, agissent pour le compte des tenants des "bingos" et maisons de jeux que l'Etat de New York a commencé d'implanter dans cette réserve. Ils s'y sont heurtés à la résistance des traditionalistes mohawks qui s'opposent à ces établissements et, le 2 mai 1990, des affrontements armés provoqués par les "Warriors" avaient fait deux morts à Akwesasne, un dans chaque camp.

Le MRAP renouvelle la requête qu'il adressa le 25 juillet 1990 au Ministre canadien des Affaires Indiennes pour que le conflit d'Oka soit résolu pacifiquement par des négociations avec les représentants légitimes des Indiens et pour que les justes revendications des Mohawks soient satisfaites.

LE LIBERIA N'INTE-RESSE PERSONNE

Depuis des mois, les Libériens vivent un bain de sang permanent.

Pour un oui, pour un non, des milliers de civils ont été tués, au bord des routes, aux points de contrôle, au hasard. La raison essentielle de ces tueries sans nom: le tribalisme - une forme particulière de racisme - qui, poussé à son extrême limite comme c'est ici le cas, conduit chaque groupe armé, chaque faction à tuer tout ce qui n'appartient pas au clan. Les instances internationales sont restées très largement au-dessous de tout. Le bilan est simple: en dehors de l'intervention des voisins africains du Libéria, personne n'a tenté de s'interposer. Démunis de richesses attractives et de base stratégique vitale, les Libériens n'intéressent personne.

APPEL DU MRAP

A UNE PAIX JUSTE AU PROCHE - ORIENT

Un immense péril pèse sur la paix du monde depuis l'invasion du Koweït par les forces irakiennes. Le MRAP comme la communauté des Nations a condamné l'agression. L'ONU a décidé des sanctions qui, appliquées collectivement et fermement, peuvent isoler et faire reculer l'agresseur.

On ne saura admettre aucune initiative guerrière susceptible de provoquer l'irréparable avec ses imprévisibles conséquences humaines et politiques.

La guerre délibérément engagée, outre son caractère anachronique quant aux objectifs visés, est terriblement meurtrière quant aux moyens engagés. Elle prendrait alors le caractère tragique d'une croisade de l'Occident contre l'Islam et fatalement celui d'un conflit contre les peuples du tiers-monde aspirant à la démocratie et à leur propre richesse.

Ceux qui affrontent aujourd'hui le dictateur de l'Irak ont-ils eux-mêmes respecté scrupuleusement les règles de la morale et du droit international?

Certains n'ont-ils pas déjà eux-mêmes commis ou encouragé des agressions et occupé indûment des territoires au Proche-Orient, en Amérique, en Asie? Certains n'ont-ils pas fourni des armes meurtrières à l'agresseur actuel et à d'autres régimes tyranniques et racistes?

Certains encore n'ont-ils pas violé systématiquement l'embargo préconisé par l'O.N.U. contre le pays de l'apartheid? Il ne faut pas que les références au droit et à l'humanisme cou-

vrent des intentions belliqueuses fondées essentiellement sur une volonté de domination économique et stratégique dans une région riche en pétrole, partie intégrante du Tiers-Monde dépeuplé de son patrimoine et de ses libertés.

Il ne faut pas qu'à la faveur de ce climat passionnel se développent à nouveau des campagnes de haine contre les peuples arabes et contre les immigrés vivant en France.

Il ne faut pas non plus que se développe un nationalisme aveugle semblable à celui du temps des colonies qui tend à renaître dans les médias et certains discours politiques.

Le MRAP demande: - que soit poursuivie, sans relâche, la recherche active et rapide d'une solution globale, pacifique et concertée, aux conflits du Proche-Orient, sous l'égide de l'O.N.U.;

- que soit assurée la protection sincère de la vie des otages odieusement retenus en Irak qui ne doivent ni être abandonnés, ni servir de prétexte à des actions militaires ne pouvant qu'aggraver leur situation;

- que soit respecté le droit de tous les peuples de la région y compris le peuple palestinien à vivre démocratiquement dans l'indépendance, le bien-être et la paix;

Il attire solennellement l'attention de l'opinion publique, des hommes politiques contre toute exploitation raciste de ces événements envers la population arabo-musulmane de France.

E N B R E F

■ **POLOGNE: LE GHETTO PROFANE.** Les évolutions politiques à l'Est, si elles satisfont les revendications des populations, génèrent parfois quelques relents nauséabonds.

En Pologne, des slogans antisémites ont ainsi fait leur apparition depuis quelques mois sur les murs, notamment à Varsovie.

Début septembre, le monument dressé à la mémoire des 300 000 morts juifs du ghetto liquidé par les nazis a été profané. Le mur principal a été recouvert de l'inscription "un bon juif est un juif mort". Un responsable gouvernemental est venu déposer une gerbe au pied du monument et condamner les auteurs de cet acte.

■ **A l'initiative d' ATD-Quart-Monde, chaque année, le 17 octobre est célébré dans le monde entier contre journée mondiale du refus de la misère. Cette année, le refus de cette exclusion majeure qu'est la misère sera dédiée à l'enfance et placé sous le haut-patronage du directeur de l'UNESCO. Les enfants, pauvres ou non, mais solidaires seront, ce 17 octobre (à 18h) sur le parvis des Libertés et des Droits de l'homme, à Paris.**

■ **NEO-NAZIS** Plus de mille néo-nazis allemands ont manifesté, le 19 août dernier à Wunsiedel (RFA) à l'occasion du 3ème anniversaire de la mort du chef nazi. 4000 contre-manifestants avaient répondu à l'appel des organisations anti-nazies. La police a effectué 54 arrestations.

Pompes funèbres Marbrerie

CAHEN & Cie

43.20.74.52

MINITEL par le 11

E C H O S D E S C O M I T E S

CARPENTRAS. Psychanalistes, Simone Molina et Mireille Laurent ont organisé fin juillet à Carpentras un colloque intitulé "La Loi, les Mots, le Silence". Trois cents personnes y ont participé dont Michèle Ganem pour le MRAP. Il s'agissait notamment d'analyser la répétition de l'acte d'exclusion dans la civilisation européenne (déportation, massacres, antisémitisme...) et les sources des tentatives de gommer les monstruosité de l'Histoire (néga­tionnistes). Les actes de ce colloque vont être édités par souscription. Pour tout renseignement joindre S. Molina, présidente de l'Espace Recherches Psychanalytiques et des Disciplines affines, "le Petit Capiton", Hameau de la Parisienne, 84740, Velleron, Tel: 90 2005 96

PANTIN. Le comité local organise un concert "Une terre: deux peuples. deux Etats", le samedi 3 novembre à 20h30. Aux côtés d'un groupe palestinien, la chanteuse israélienne Sara Alexander, le groupe camerounais Zoaner's Come et un groupe local animeront la soirée. Les choses sérieuses commenceront à 20h30, à la salle Jacques Brel, 42 avenue Edouard Vaillant (Métro 4 Chemins)

ALBI. Trois cents personnes ont manifesté à Albi, contre l'escalade militaire dans le Golfe, à l'appel de plusieurs organisations dont le comité local du MRAP.

NICE. Joseph Taitz, adhérent du co-

mité local de Nice, a été fait Chevalier de la légion d'honneur, le 8 septembre dernier. La décoration lui a été remise par le général François Binoche. Aloys Carton représentait le MRAP à la cérémonie.

VAUREAL. Le MRAP local a participé, les 29 et 30 septembre à la Fête des Droits de l'homme organisée par des associations locales.

PARIS. Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP a tenu un débat avec Gilles Perrault et Harlem Désir, le 15 septembre. C'était à La Courneuve, à l'invitation du journal l'Humanité qui y tenait sa traditionnelle fête.

LIMANS. Participation de Christine Guduck, présidente du comité de Dunkerque et membre du conseil national ainsi que Patrick Watkins de la commission anti-apartheid au "Forum civique européen" à Limans (7.8.90).

LES ULIS. Mise sur pied depuis le 22 juin d'un réseau inter-associatif et citoyen de la ville pour lutter contre les expulsions et pour le relogement des familles. Des actions ont été dirigées vers la mairie, la préfecture. Une personne a été relogée, de nombreuses expulsions arrêtées. Le collectif revendique la redéfinition des priorités pour le relogement, la transparence des critères, la prise en compte des besoins de la population, en particulier ceux des jeunes et des handicapés. Aux Ulis, l'expulsion, n'est pas une fatalité.

EUROPE: L'INITIATIVE DU MRAP

C'est au cours de la session parlementaire d'octobre que le rapport de la commission d'enquête sur le racisme et la xénophobie en Europe est discuté par les députés siégeant à Strasbourg. A cette occasion, Michèle Ganem présente aux présidents des groupes parlementaires le contenu et les objectifs de l'initiative européenne du MRAP fixée au 11 décembre : une Rencontre des organisations antiracistes des pays de l'Europe (initiative adoptée par le BN du 8 septembre dernier) Glyn Ford, député britannique du groupe socialiste et rapporteur de la Commission pourrait parer cette rencontre.

...Le Mrap telex...Le Mrap telex...Le Mrap tel

■ **L'IMADR** Dans une lettre adressée à l'Organisation des Nations Unies, le MRAP soutient la candidature de l'IMADR (Mouvement international contre toutes les formes de racisme et de discrimination) pour l'obtention du statut consultatif auprès de l'ONU.

■ **Le secrétaire général du MRAP** a fait parvenir aux producteurs de l'émission "La Marche du siècle" un courrier de protestation contre l'exclusion de l'association du débat organisé le 12 septembre dernier. Extraits :

En vertu de quels critères excluez-vous un interlocuteur pluraliste, acteur quotidien dans la lutte contre tous les racismes et de surcroît reconnu par les pouvoirs publics, le mouvement associatif national et international, les organisations politiques et syndicales, l'opinion publique et l'O.N.U.?

Aux yeux des téléspectateurs auxquels vous devez la vérité et la qualité d'un service public, comment pouvez-vous soustraire le Mouvement qui a conçu et fait voter la loi française contre le racisme en 1972 et en assure depuis l'application avec une intense vigilance, comment pouvez-vous justifier ce vide scandaleux sur un plateau et dans un débat en direct d'où vous prenez sur vous-même d'interdire ceux dont l'apparition publique et médiatique vous gênerait, semble-t-il ?

A l'heure même où, dit-on, "on parle abondamment d'intégration et de tolérance", comment admettre cet ostracisme qui, une fois de plus, écarte le MRAP et les Associations d'immigrés d'une chaîne publique à laquelle collaborent en la circonstance, France-Inter, le Nouvel Observateur et la SOFRES ? (...)

Le MRAP, au nom des responsabilités qu'il assume et revendique, proteste avec la plus grande fermeté contre des méthodes d'information

et de réflexion collective qui privent le public d'une part non négligeable de la réalité. (...)

Il en appelle à tous les partenaires avec lesquels il oeuvre de longue date sur le terrain de la lutte contre le racisme et contre toutes les exclusions dont la population immigrée est victime, pour que cessent de telles pratiques.

Il demande aux instances responsables du service public d'information qu'une place légitime lui soit naturellement reconnue parmi les experts, les personnalités politiques, les représentants d'organisations militantes nationales régulièrement conviés à intervenir dans le débat public. (...) 10.9.90

■ **La bonne direction** Le MRAP a pris connaissance de la liste des 60 sites dits "prioritaires" pour l'intégration, rendue publique par M. Hubert Prévot, Secrétaire Général à l'intégration, Michel Yahiel, Directeur du Fonds d'Action Sociale et Yves Dauge, Délégué interministériel à la Ville.

Bien que tardive et malgré l'insuffisance des crédits affectés, en l'état, face à l'ampleur et la gravité des problèmes de chômage, de logement, de délinquance..., l'esprit et le contenu de cette initiative vont dans le bon sens. D'ailleurs, certaines des propositions avancées rejoignent effectivement celles qui ont été formulées par le MRAP lors de ses Assises pour l'Egalité le 9 décembre 1989.

Cependant, l'efficacité concrète des actions à mettre en oeuvre dépendra de la participation active, conjointement à celle de l'Etat et des collectivités locales, des Français et des résidents étrangers.

Dans ces conditions, le MRAP entend prendre toute sa place et oeuvrer dans les sites pilotes pour mener à bien des projets locaux d'insertion. 20.10.90

MRAP - AAE

Conduites respectivement par le Secrétaire Général du MRAP, Mouloud Aounit, et le Président de l'Amicale des Algériens en Europe, M. Ait Ouazzou, des délégations représentant les deux associations se sont rencontrées pour un échange de vues sur les problèmes liés à la montée du racisme en France. Au cours d'un long et amical entretien, les représentants du MRAP et de l'AAE ont élargi le débat à la question de l'intégration des immi-

grés, à laquelle tenu concret susceptible de s'attaquer aux causes du racisme et non pas seulement aux effets (...).

Les représentants du MRAP et de l'AAE entendent poursuivre leur dialogue par un contact régulier, voire de mener des initiatives communes susceptibles de faire reculer des deux côtés de la Méditerranée les idéologies de l'exclusion et de la xénophobie. 9.8.90

CONDOLEANCES

Augustine Berthod, adhérente de longue date au comité local de Nice est décédée. Elle fut toute sa vie une militante acharnée pour l'égalité et contre le racisme. Le MRAP partage la douleur de sa famille; il présente ses plus sincères condoléances à ses proches et amis.

LES PIEDS SENSIBLES
c'est l'affaire de

SULLY

Confort, élégance, qualité,
des chaussures faites pour marcher

85 rue de Sèvres
5 rue du Louvre
53 bd de Strasbourg
81 rue St-Lazare

Du 34 au 43 féminin,
du 38 au 48 masculin, six largeurs

CATALOGUE GRATUIT :
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6^e
5 % sur présentation de cette annonce

